



Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts déposée le 13 février 2018

« Sécurité publique, quel est le plan ? »

Réf : SE/CP – Idaff 299415

Lausanne, le 6 septembre 2018

Rappel de l'interpellation

« Le maintien d'un niveau de sécurité acceptable sur l'espace public est une priorité partagée qui avait fait partie des thèmes principaux de la campagne des élections communales de 2016. La dernière statistique policière de la criminalité, publiée au printemps 2017 et portant sur l'année précédente, ne laissait pas entrevoir d'aggravation générale de la situation. Elle faisait néanmoins apparaître une hausse des dénonciations liées à la Loi sur les stupéfiants, qui peuvent naturellement refléter une augmentation des actes répréhensibles, mais aussi une augmentation de l'activité policière visant à les réprimer.

Le document "La criminalité à Lausanne en chiffres. Tendances et évolution 2011-2015" publié le 8 juillet 2016 ne dit rien, quant à lui, de la question spécifique du trafic de drogue et des phénomènes qu'il génère, se concentrant sur les questions importantes que sont aussi les cambriolages, les actes violents et les vols dans l'espace public. Or, la question n'a pas manqué de ressurgir depuis le début de la législature, des représentants de plusieurs quartiers, souvent populaires, de la ville, ayant fait connaître un sentiment de ras-le-bol face au deal de rue et à ses conséquences – on peut penser, notamment, au quartier de la Riponne et du Tunnel, ou à celui de Chauderon, de l'avenue de France et de la rue du Maupas.

Alors que la Municipalité avait publié, en 2013 et en 2015, des plans d'actions de sécurité publique portant à chaque fois sur deux ans et posant des priorités stratégiques et des objectifs, il n'existe plus de tel document qui soit valable à partir de début 2017. Sans surestimer le rôle d'un plan d'action de ce type, on peut affirmer qu'il permet de marquer des priorités politiques claires. Ainsi, le plan 2015-2016 mettait la lutte contre le deal de rue et les cambriolages "au cœur des priorités".

Dans la perspective de l'ouverture du lieu de consommation sécurisé de drogues, la Municipalité s'est engagée à prendre toutes les mesures – préventives, sociales et policières – pour que cette nouvelle prestation se traduise par un changement concret pour les citoyens et commerçants qui subissent, notamment, les effets négatifs d'une scène de la drogue à ciel ouvert. Le 19 janvier 2018, M. Hildbrand affirmait dans les colonnes d'un quotidien que "l'objectif est de pratiquer une tolérance zéro face à la consommation de drogues dans d'autres lieux", tout en ajoutant, dans le même article, qu'"éradiquer le deal n'est pas réalisable". Précédemment, il avait annoncé un dispositif de patrouilles renforcé dans le quartier de la Riponne et du Tunnel et en avait ensuite tiré un bilan favorable.

Par ailleurs, la Municipalité n'a pas détaillé ses intentions plus précisément à l'échelle de la ville dans son ensemble, et en particulier des autres quartiers touchés. »

Préambule

La Municipalité, depuis le dépôt de l'interpellation, a publié ses axes stratégiques au sein du « Plan d'action de la sécurité publique 2018-2021 de la Ville de Lausanne ». Ce document a été distribué au Conseil communal le 28 août 2018.

La Municipalité n'a pas publié ses axes de réflexions prioritaires en 2017 car le Plan d'action (PAL) s'inscrit pleinement dans le contexte plus large de la sécurité au niveau cantonal. Lausanne, en tant que ville-centre, est au cœur de nombreux phénomènes qui, s'ils impactent en priorité les Lausannois, touchent également les usagers de la ville qui proviennent de tout le Canton et même au-delà. Les problématiques auxquelles elle doit faire face sont également à appréhender sous un angle global, même si la résolution de problèmes s'effectue au niveau local.

Le Conseil cantonal de sécurité (où siège le municipal en charge de la Sécurité et de l'économie), a été nanti, au printemps 2018, des travaux préparatoires sur le Plan d'action cantonal (PAC) de la sécurité publique. Ces travaux ont ensuite été validés par le Conseil d'Etat et, à sa suite, la Municipalité a pu finaliser ses réflexions sur son propre plan d'action. Ce n'est qu'en respectant ce processus global que la cohérence générale de la gestion des priorités a pu être garantie.

De la même manière, le PAL, biennal jusqu'ici, s'inscrit maintenant dans la perspective plus large de la législature, même si des ajustements seront nécessairement effectués en fonction de l'évolution de la situation sécuritaire.

La Municipalité rappelle que les grandes lignes de son action en matière de sécurité ont d'ailleurs été posées préalablement dans son programme de législature. Il convient de souligner que ce dernier accorde une place importante aux thématiques sécuritaires qui se traduisent également par un effort financier conséquent en la matière. Concrètement, ces efforts s'observent déjà dès 2017 avec, par exemple, l'augmentation des heures de présence policière en rue de près de 10% pour s'établir à 60'000 heures sur l'année.

Le programme de législature de la Municipalité pose, en matière de sécurité publique, les axes prioritaires suivants :

- poursuivre le renforcement des effectifs affectés à la sécurité par l'engagement d'une trentaine de postes supplémentaires ; garantir les missions générales et assurer une plus forte présence policière dans la rue pour lutter plus efficacement notamment contre le deal de rue et les cambriolages ;
- conserver un Corps de police performant par l'exercice des tâches de police judiciaire, tout en veillant à une meilleure répartition du financement de ces activités ;
- conduire, dans le cadre de l'évolution urbanistique et démographique, une réflexion portant sur l'organisation des postes de police de quartiers, que ce soit en termes de localisation, de qualité d'accueil ou de variété de prestations offertes au public ;
- consolider et simplifier la récolte et le traitement des différents types de renseignements, notamment par la mise en œuvre de technologies permettant au public de signaler, par exemple, des incivilités ou des dégradations de l'espace public. Poursuivre le développement de la communication et les échanges avec la population, que ce soit par le biais des réseaux sociaux ou la publication de nouveaux plans d'action de sécurité ;
- développer, dans une démarche interdisciplinaire, les outils de détection et de prévention des phénomènes d'extrémisme politique et religieux ;
- adapter, par le Corps de police et le Service de protection et sauvetage, les Directives pour l'engagement des secours en cas d'accident majeur (plan DIAM) en tenant compte de l'émergence du phénomène de crimes de masse et de la protection de l'eau potable.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Quelle appréciation la Municipalité fait-elle de la situation du deal de rue et des nuisances qu'il représente pour les passants, les habitants et les commerçants ?

Tout comme l'interpellateur, la Municipalité a constaté une importante visibilité du deal en journée. Cette visibilité était également exacerbée par de nouveaux comportements des vendeurs de drogue qui, afin de diminuer les risques, mettent en place des stratégies afin de minimiser les quantités convoyées. Ces stratégies ont eu pour conséquence une augmentation du nombre de personnes nécessaires pour assurer un volume de transaction constant.

Conduisant à un sentiment d'impunité, cette présence massive sur le domaine public était la principale source d'insatisfaction relevée par les usagers de l'espace public et les commerçants.

Afin de répondre aux attentes des habitants, la Municipalité a décidé un renforcement important dès le 15 juin 2018 de la présence policière visible sur six points d'attention du centre-ville pour lutter contre le deal de rue, l'appropriation du domaine public et le sentiment d'impunité qui en découle.

Par la mise en place de l'opération contre le deal de rue qui garantit une présence continue sur six points de la ville particulièrement touchés par cette problématique, de 8 heures à 22 heures, la Municipalité a répondu à ces préoccupations.

La Municipalité souligne l'importance de l'effort déployé pour cette réponse. Depuis des années, la stratégie a été de renforcer la présence en rue des policiers. Le nombre d'heures effectuées pour ces missions est passé à 60'000 en 2017, soit une augmentation de près de 10% par rapport à 2016. A l'occasion de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de lutte contre le deal de rue ce ne sont pas moins de 20 ept qui sont mobilisés pour une durée minimale de 12 mois, ceci afin de garantir une présence continue sur tous les points de fixation des dealers identifiés jusqu'ici. En complément, c'est autant de ressources qui œuvrent dans « l'entre-terrain », à savoir les zones adjacentes dans lesquelles il est envisageable d'observer des reports d'activités délictueuses, ou dans les zones de transits des acteurs du deal. La Municipalité déploie donc, grâce à des renforts alloués tout au long de la législature à la police municipale, mais également par une optimisation de la planification, un effort mobilisant 40 ept, soit plus de 80'000 heures sur 12 mois, en complément des activités courantes d'urgence et de proximité.

Depuis le début de cette opération, le 15 juin 2018, la visibilité de ce trafic a nettement diminué. Cette opération fera l'objet d'un premier bilan intermédiaire, après trois mois de mise en œuvre, qui sera communiqué fin octobre 2018. Pour l'heure, les retours des commerçants et des usagers de l'espace public sont très positifs.

Question 2 : Quelles sont aujourd'hui les priorités assignées à la police ?

Le PAL fixe clairement les thématiques prioritaires sur lesquelles la Municipalité souhaite agir et construire sa politique sécuritaire pour la présente législature, pour autant que la situation globale ne connaisse pas d'évolution majeure, qui pourrait l'amener à réexaminer ces éléments. Il s'agit essentiellement de :

- lutter contre le deal, sous toutes ses formes et accentuer la visibilité de la police en rue ;
- lutter contre les violences sexistes, et plus largement de genre, et le harcèlement de rue ;
- préserver l'espace public et la quiétude de la vie nocturne, notamment par la lutte contre les incivilités ;
- améliorer le renseignement de terrain, la communication avec les usagers et les partenaires dans la perspective de la déstabilisation des réseaux criminels ;
- poursuivre l'effort en matière de gestion de la circulation.

Il convient de souligner la hiérarchie des infractions que connaît le Code pénal et de se référer au PAL.

Question 3 : Faut-il comprendre des propos susmentionnés que la lutte contre le trafic est jugée secondaire par rapport à la lutte contre les petits consommateurs (ce qui constituerait une inversion marquante des priorités admises jusqu'ici) ?

La lutte contre le trafic de drogue et la visibilité de ce dernier fait partie des priorités de la Municipalité. La mobilisation importante de ressources dans ce domaine, notamment depuis le 15 juin 2018, en est la preuve.

Cette lutte constitue également une préoccupation majeure des autorités cantonales. Elle se concrétise par la continuation du dispositif STRADA visant notamment l'amélioration de la coordination opérationnelle entre les différents acteurs de la chaîne pénale.

Il serait donc faux de penser qu'un effort principal serait accordé à la lutte contre les petits consommateurs. Il est nécessaire toutefois de préciser que, pour constater, dénoncer et sanctionner une transaction, il est souvent nécessaire que les acteurs de cette dernière, tant le vendeur que le consommateur soient pris sur le fait.

L'Espace de consommation sécurisé (ECS) ouvrira ses portes au mois d'octobre 2018. Cette mesure de réduction des risques permettra une diminution sensible de la consommation et des déchets dans l'espace public ainsi qu'une amélioration de l'état de santé des usagers. L'injection dans les WC ou les parcs publics fait en effet courir d'importants risques sanitaires aux consommateurs et aux utilisateurs-trices de ces infrastructures. En complément aux actions déjà entreprises visant à réduire le deal de rue, une attention particulière sera portée aux espaces publics actuellement utilisés par les consommateurs de produits stupéfiants, ainsi qu'à la bonne intégration de l'ECS dans le quartier du Vallon. Pour rappel, une évaluation du dispositif sera effectuée par l'Institut Universitaire de médecine sociale et préventive.

Question 4 : Quelles sont les intentions de la Municipalité pour concrétiser les engagements pris dans le cadre du vote sur le lieu de consommation sécurisé de drogues ?

Voir réponse ci-dessus.

Question 5 : La Municipalité a-t-elle des contacts avec d'autres villes de Suisse qui sont parvenues à endiguer le phénomène du trafic de rue ?

La Municipalité, par l'intermédiaire du Corps de police, entretient des contacts réguliers avec les grandes villes de Suisse à ce sujet.

Il existe un organe de coordination en la matière sous la forme de la « conférence des chefs de polices des villes suisses » où la police de Lausanne est évidemment représentée. Cette plateforme favorise les échanges d'informations et de pratiques.

Les contacts pris par la Ville de Lausanne avec d'autres villes suisses, notamment Berne et Zurich, ont contribué à la mise sur pied du dispositif actuellement en place. Ce n'est qu'avec une présence continue, préventive et dissuasive que le deal de rue a pu être réduit ou confiné. La comparaison entre Lausanne et d'autres villes suisses doit s'accompagner d'explications sur le contexte général de chaque centre urbain (types de consommation, existence d'un local de consommation, collaboration avec d'autres services des villes et l'autorité cantonale par ex.). Dans ce sens, la Municipalité a chargé l'Ecole des sciences criminelles de mener une évaluation des politiques publiques menées par les principales villes dans ce domaine.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 6 septembre 2018.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter